

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°31

DÉCISION N° 0-12756-2009/DEF/EMM/ORJ
modifiant la décision n° 210/DEF/EMM/PL/ORA du 15 mars 2004 relative à l'autorité du domaine d'expertise particulier «
navigation et sécurité nautique ».

Du 23 mars 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-12756-2009/DEF/EMM/ORJ modifiant la décision n° 210/DEF/EMM/PL/ORA du 15 mars 2004 relative à l'autorité du domaine d'expertise particulier « navigation et sécurité nautique ».

Du 23 mars 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 6 2 0 S

Texte modifié :

Décision n° 210/DEF/EMM/PL/ORA du 15 mars 2004 (BOC, 2004, p. 2114. ; BOEM 113.3, 140.3.1).

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 31.

La décision n° 210/DEF/EMM/PL/ORA du 15 mars 2004 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres, ajouter la rubrique « texte abrogé » :

« Note-express n° 309/EMM/OPS/TRANS/NP du 28 septembre 1989 (1). »

2. Point 2, ajouter le tiret suivant *in fine* :

« - de diffuser la liste des attributaires des collections et documents nautiques. »

3. Dans le point 9, ajouter l'alinéa suivant et la note de texte associée :

« La note-express n° 309/EMM/OPS/TRANS du 28 septembre 1989 (1) relative à la diffusion des documents UIT et PTT est abrogée. »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.

(1) (n.i. BO).